



# Communiqué de presse

Embargo: 20.03.2012, 9:15

14 Santé

N° 0351-1202-50

Mortinatalité et mortalité infantile 2003 - 2010

## Mortalité importante parmi certaines catégories de nouveau-nés

Neuchâtel, 20.03.2012 (OFS) – **En 2010, la mortalité infantile a légèrement diminué par rapport aux années précédentes et elle se situe à 3,8 décès pour mille naissances vivantes. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre de mortinaissances et de décès infantiles reste relativement stable, malgré l'augmentation des naissances gémellaires ou avec un poids très faible qui présentent un risque élevé de décès.**

### Stabilité du nombre de mortinaissances et des décès infantiles

Actuellement, environ 340 à 350 mortinaissances et 300 à 330 décès d'enfants de moins de un an sont enregistrés chaque année en Suisse. En 2010, les taux de mortinatalité est de 4,3 pour 1000 naissances et le taux de mortalité infantile de 3,8 pour 1000 naissances vivantes. Ces chiffres ont peu évolué ces dernières années, contrairement à d'autres pays d'Europe de l'Ouest ou du Nord qui enregistrent à présent des taux inférieurs à ceux de la Suisse. Dans le même temps, on constate une concentration des décès infantiles durant les premières heures suivant la naissance. Près de 60% ont actuellement lieu durant les 24 premières heures, alors que cette proportion n'était que de 27% en 1990.

### Enfants de faible poids et grands prématurés particulièrement touchés

La proportion d'enfants pesant moins de 1000g à la naissance a doublé ces vingt dernières années, passant de 0,2% des naissances vivantes en 1990 à 0,4% en 2010. La mortalité de ces enfants est extrêmement élevée. Un tiers d'entre eux décèdent avant d'avoir atteint l'âge d'un an, ce qui représente plus de deux décès infantiles sur cinq. De même, le risque de décès est de près de 50% parmi les très grands prématurés nés avant 28 semaines de gestation. Ceux-ci constituent moins de 0,4% des naissances vivantes, mais presque la moitié des décès infantiles. Poids de naissance extrêmement faible et très grande prématurité sont le plus souvent liés.

### Augmentation des grossesses multiples

Les enfants issus de grossesse multiples naissent 3 à 4 semaines plus tôt et pèsent en moyenne 1kg de moins à la naissance que les enfants issus de grossesses simples (2328g contre 3329g en 2010). Cela entraîne une mortalité 5 à 6 fois plus élevée parmi les naissances gémellaires. Entre 1990 et 2010, la proportion de naissances multiples a augmenté de 56%, passant de 23 enfants sur 1000 à 37 sur 1000. Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'âge moyen des mères au moment de l'accouchement et par un recours plus fréquent à la médecine de la reproduction.

### Facteurs de risque maternels

Certaines caractéristiques de la mère sont liées à un risque plus élevé de mortinatalité ou de mortalité infantile. Par exemple, la mortalité est plus importante chez les mères de moins de 20 ans ou chez celles de 40 ans et plus. Les mortinaissances et décès infantiles sont de 40 à 50% plus nombreux parmi les enfants de mères célibataires, divorcées ou veuves que chez ceux dont la mère est mariée. Les enfants de mères étrangères présentent une surmortalité de 19% par rapport à ceux de mères suisses.

#### Définitions et source

**Taux de mortinatalité** : rapport du nombre d'enfants mort-nés (mortinaissances) enregistrés durant une année civile au nombre de naissances vivantes et de mortinaissances enregistrées durant la même année. Le résultat s'exprime généralement en pour mille.

**Taux de mortalité infantile** : rapport du nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an enregistrés durant une année civile au nombre de naissances vivantes enregistrées durant la même année. Le résultat s'exprime généralement en pour mille.

**Mortinaissances** : La limite d'enregistrement des mortinaissances était fixée à 24 semaines de gestation (ou une taille minimale de 30 cm) jusqu'à fin 2004. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la limite a été fixée à 22 semaines de gestation ou un poids minimal de 500g.

**Naissances vivantes** : Toutes les naissances présentant des signes de vie (respiration ou battements cardiaques) après expulsion complète du corps de la mère sont enregistrées comme naissances vivantes, quels que soient leur taille, leur poids ou la durée de la grossesse.

Les annonces de naissance et de décès font partie de la **statistique du mouvement naturel de la population** (BEVNAT) basée sur le registre Infostar de l'Office fédéral de l'état civil (OFEC).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE  
Service de presse

---

**Renseignements:**

Sylvie Berrut, OFS, Section Santé, tél.: +41 32 71 36557

---

**Nouvelle parution:**

Actualités OFS: « Mortinaissances et mortalité infantile 2003-2010 : Evolutions, causes de décès et facteurs de risque », n° de commande : 1243-1000-05. Prix : gratuit, disponible sur le site Internet de l'OFS à l'adresse suivante :

<http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 14 - Santé > A consulter > Publications

---

**Informations complémentaires:**

Procréation et santé des nouveau-nés sur le site de l'OFS:

<http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 14 - Santé > Procréation, santé des nouveau-nés

---

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36281, e-mail: [kom@bfs.admin.ch](mailto:kom@bfs.admin.ch)

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061  
e-mail : [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 14 - Santé

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :  
<http://www.news-stat.admin.ch>

---

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

## Mortinatalité et mortalité infantile

G 1

